



Notre-Dame-du-  
**Mont-Carmel**

---

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 815

Avis est par les présentes donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 10<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 815 intitulé « Règlement sur le commerce itinérant, la sollicitation, le colportage et les camions-restaurants ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 10 juin 2021.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier